

Régime de retraite des
employés et employées
de l'Université Laval

Rapport annuel
2022-2023

TABLE DES MATIÈRES

3	Message de la présidente
4	Revue de la situation financière
6	Revue des rendements
8	Revue des placements
11	Revue de la gouvernance
16	Revue des services

ANNEXES

18	A.1 Données financières
22	A.2 Statistiques démographiques
24	A.3 Ventilation des placements
25	A.4 Performance des catégories d'actifs
26	A.5 Rendements historiques de la Caisse
27	A.6 Équipe du Bureau de la retraite

2022 en bref	Tendance 5 ans
645 M \$	ACTIF NET À LA FIN DE L'ANNÉE Progression de 2 % (+14 M\$) sur 5 ans
VA : -8,1 % SV : -9,7 %	RENDEMENTS BRUTS SUR LES PLACEMENTS, PAR VOLET VA : Moyenne de 4,3 % sur 5 ans SV : Moyenne de 4,8 % sur 5 ans
1 350	NOMBRE DE PARTICIPANTES ET PARTICIPANTS ACTIFS ET EN RETRAITE AJOURNÉE 113 de moins qu'en 2015
2 134	NOMBRE DE PARTICIPANTES ET PARTICIPANTS NON ACTIFS * 123 de plus qu'en 2015
VA : 96,1 % SV : 100,0 %	DEGRÉ DE CAPITALISATION DES DEUX VOLETS AU 31 DÉCEMBRE 2021 (DERNIÈRE ÉVALUATION) Information 2022 à venir.
VA : 34,6 M\$ SV : 28,3 M\$	NIVEAU DES RÉSERVES DES DEUX VOLETS AU 31 DÉCEMBRE 2021 En augmentation à chaque année
8 M\$	COTISATIONS VERSÉES PAR LES PARTICIPANTES ET PARTICIPANTS ACTIFS (INCLUANT LES TRANSFERTS) Niveau stable par rapport à 2017
8 M\$	COTISATIONS VERSÉES PAR L'UNIVERSITÉ Niveau stable par rapport à 2017, excluant les cotisations d'équilibre
44,4 M\$	PRESTATIONS VERSÉES 23 % de plus qu'il y a 5 ans

VA : Volet antérieur (service avant 2014)

SV : Second volet (service depuis 2014)

* À des fins de regroupement et de distinction des participantes et participants actifs, les participantes et participants non actifs regroupent les personnes à la retraite, les bénéficiaires qui reçoivent une prestation et ceux et celles en rente différée (ne sont plus participantes et participants actifs, mais ne reçoivent pas une rente).



MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE

C'est avec plaisir que je vous présente ce Rapport annuel de votre Régime de retraite pour la dernière année. J'ai commencé à l'automne 2022 à présider le Comité de retraite à la suite du départ à la retraite de notre collègue Yvan Pépin. Yvan aura présidé le Comité durant plus de 14 années, en plus d'être impliqué à diverses autres instances de gestion du RREEUL. Il aura choisi de me laisser les rênes lors d'une année assez difficile au niveau des rendements! Tous les membres du Comité désirent souligner l'apport important d'Yvan à la gestion du RREEUL.

Tout comme mes collègues du Comité de retraite, j'appréhendais la fin de l'année 2022 pour constater l'ampleur des dégâts sur le RREEUL, des rendements boursiers négatifs et de la hausse historique des taux d'intérêt. On se doutait que cette hausse des taux aurait comme impact une certaine augmentation des rendements futurs, limitant ainsi les répercussions négatives. Le niveau des marges de sécurité constituées dans les dernières années aura sans doute été utiles. Au cours du mois de septembre, le Comité sera informé de la situation financière du Régime (évaluation actuarielle) au 31 décembre 2022.

Bien entendu, les rendements des deux volets sont en territoire négatif pour 2022 : -8,1 % pour le Volet antérieur et -9,7 % pour le Second volet (avant les frais). Par contre, le rendement attendu pour 2023 et les prochaines années a été augmenté sensiblement pour les deux volets. Ces mauvaises et bonnes nouvelles s'annulent en quelque sorte, car la situation financière du Régime est presque aussi bonne au 31 décembre 2022 qu'un an auparavant.

Le Rapport annuel comporte les mêmes grands thèmes que par le passé :

1. Un état de la situation financière des volets du RREEUL
2. Un retour sur les marchés financiers en 2022
3. Une reddition sur la gouvernance du Régime et les services aux participants

Les différentes annexes présentent toutes les données démographiques et financières de la dernière année avec le comparable de l'année précédente.

Finalement, je suis heureuse aussi de vous rappeler que le Comité de retraite a adopté, au début de l'année 2023, une nouvelle Politique d'investissement responsable et durable. Ce n'est plus une question de valeurs : les changements climatiques et la saine gouvernance sont des risques qui doivent être adéquatement gérés par les fiduciaires du RREEUL. Nos orientations nous permettront de mieux gérer ces risques. Au fur et à mesure que l'industrie du placement s'adaptera à ces nouvelles exigences, le RREEUL sera en mesure d'élargir la portée de ces actions à toutes les classes d'actifs.

La gestion d'un régime de retraite n'est pas simple! Je voudrais remercier toutes les personnes qui accompagnent les membres du Comité de retraite dans cette administration, particulièrement le personnel du Bureau de la retraite qui offre un service exceptionnel aux participants et participantes. Je remercie aussi mes collègues du Comité pour leur implication et leur aide dans mon apprentissage de toutes les différentes facettes.

La présidente du Comité de retraite,

Carole Carbonneau



REVUE DE LA SITUATION FINANCIÈRE

FAITS SAILLANTS 2022

1. Un rendement de -10 % qui réduit les marges de sécurité
2. Stabilité du provisionnement et des cotisations
3. Amélioration de la solvabilité

1. UN RENDEMENT DE -10 % QUI RÉDUIT LES MARGES DE SÉCURITÉ

Cela peut paraître très surprenant qu'un rendement de l'ordre de -10 % alors que l'hypothèse est de +5 % (dans le VA), ait peu d'impact négatif sur la situation financière du Régime. La hausse des taux d'intérêt a une répercussion positive sur le rendement attendu sur les prochaines années. Pour le VA, le rendement attendu de 6,25 % (avant la marge de sécurité) est haussé à 6,8 % au 31 décembre 2022 tandis que pour le SV, ce rendement passe de 6,8 % à 7,45 %. Toutefois, ces hausses tiennent compte, pour le VA, d'une réduction importante de la marge pour écarts défavorables.

En utilisant un rendement attendu plus élevé, cela a pour conséquence de réduire de manière importante la valeur de la provision actuarielle (valeur des rentes des retraités et participants actifs).

Le Comité de retraite recevra en septembre les résultats de l'évaluation actuarielle du 31 décembre. Les effets de cette hausse du rendement futur seront alors connus de manière exacte. Les résultats de l'évaluation seront présentés dans le bulletin trimestriel de la fin septembre.

Dans le cas du SV, la marge inclut également une marge pour éviter les transferts intergénérationnels (sans cette marge, les cotisations au RREEUL auraient tendance à augmenter à long terme).

	2022		2021	
	Volet antérieur (VA)	Second volet (SV)	Volet antérieur (VA)	Second volet (SV)
Rendement espéré selon la Politique de placement	6,80 %	7,45 %	6,25 %	6,80 %
Marge ¹	-0,12 %	-0,75 %	1,22 %	0,75 %
Rendement permettant de maintenir le Régime à l'équilibre	6,68 %	6,70 %	5,03 %	6,05 %

¹ Les chiffres présentés pour le VA sont estimatifs.

REVUE DE LA SITUATION FINANCIÈRE / suite

2. STABILITÉ DU PROVISIONNEMENT ET DES COTISATIONS

Tel que mentionné précédemment, la révision à la hausse du rendement attendu fait en sorte que ce sont les marges qui ont absorbé l'impact des rendements négatifs.

Avec la hausse des rendements attendus pour le futur, le niveau des cotisations pour 2024 devrait être légèrement inférieur à celui de 2023. Le niveau définitif sera communiqué ultérieurement.

Le tableau suivant résume les cotisations à verser au RREEUL en 2023. Les taux de cotisations de 2024 seront connus lors de la réception de l'évaluation actuarielle.

TAUX DE COTISATION ¹

	Cotisation salariale	Cotisation patronale
2023	10,43 % avant le MGA et 11,93 % pour l'excédent	10,43 % avant le MGA et 11,93 % pour l'excédent

¹ Les taux sont connus d'avance, car la Loi prévoit un décalage d'un an pour l'application des taux de cotisation.

3. AMÉLIORATION DE LA SOLVABILITÉ

La solvabilité d'un régime de retraite repose sur un scénario de terminaison hypothétique. Il s'agit d'un calcul obligatoire qui doit être contenu dans une évaluation actuarielle et qui repose sur des hypothèses qui sont prescrites.

Dans les faits, la solvabilité n'impacte pas le niveau de financement du RREEUL. Par contre, les participantes et participants qui demanderaient le remboursement de leurs droits (par exemple un départ avant la retraite) verraient ainsi la valeur payable réduite en proportion du degré de solvabilité de chacun des volets du Régime.

Le tableau ci-dessous présente le degré de solvabilité de chacun des volets au 31 décembre 2022 et de l'année précédente.

DEGRÉS DE SOLVABILITÉ

	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Volet antérieur	76 % ²	73,2 %
Second volet	91 % ²	88,6 %

² Données estimatives; à confirmer avec le rapport actuariel.

Ces résultats montrent à quel point le degré de solvabilité est tributaire du niveau des taux d'intérêt.





REVUE DES RENDEMENTS

FAITS SAILLANTS 2022

1. Une anomalie historique
2. Hausse marquée des taux d'intérêt
3. Retour (temporaire?) de l'inflation

	VA	SV
Hypothèse	5,03 %	6,06 %
Rendement brut 2022	-8,1 %	-9,7 %
Rendement net 2022	-8,8 %	-10,1 %

1. UNE ANOMALIE HISTORIQUE

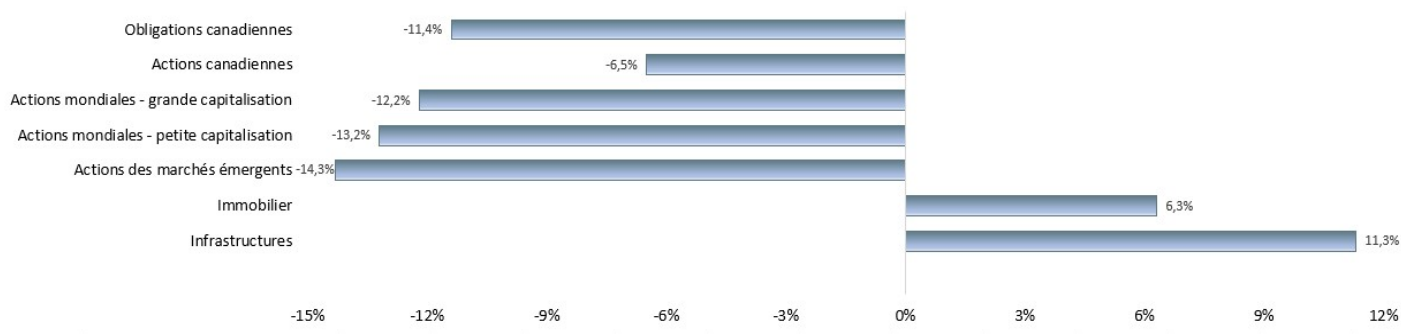
Il existe une certaine corrélation entre le rendement des marchés boursiers et celui des obligations. Par contre, il est relativement rare (voir le graphique ci-dessous) que des rendements négatifs soient constatés dans les deux secteurs au cours de la même année. Chaque point représentant les résultats d'une année depuis 1886, on voit très bien que 2022 est l'anomalie du graphique. Sur une période de 136 ans, cela n'est arrivé qu'à une dizaine de reprises que les rendements soient négatifs, tant en actions qu'en obligations.



Pour les marchés boursiers, une certaine correction s'est opérée en 2022 comparativement aux résultats, surprenants, des deux premières années de la pandémie de COVID-19. Il y a beaucoup plus de volatilité dans les marchés et presque tous les secteurs de l'économie ont affiché des performances négatives en 2022, sauf l'énergie. La hausse des taux d'intérêt (et des taux de financement des entreprises) n'a pas aidé la situation, de même que toutes les tensions géopolitiques.

Pour les obligations, la hausse des taux d'intérêt présentée au point suivant représente directement une perte de valeur pour les titres en portefeuille, car ceux-ci procurent des revenus d'intérêt inférieurs à ceux des nouvelles émissions d'obligations. Consultez l'annexe A.3 pour connaître le détail de la répartition de l'actif du RREEUL au 31 décembre 2022.

PERFORMANCE DES MARCHÉS EN 2022 ¹



¹ Selon les indices de référence usuels.

2. HAUSSE MARQUÉE DES TAUX D'INTÉRÊT

Au 31 décembre 2021, le taux des Bons du Trésor canadiens affichaient un rendement de près de 0 % alors qu'une obligation 30 ans procurait un rendement d'environ 2 %. En une année, ces taux ont progressé de manière importante et s'établissent à près de 4,5 % pour le court terme et plus de 3 % pour le long terme.

Normalement, les taux à long terme sont supérieurs aux taux à court terme. Dans ce cas-ci, les taux à court terme sont tributaires du niveau actuel de l'inflation alors que les investisseurs s'attendent à ce que le niveau de cette inflation se rétablisse à plus long terme vers la cible de la Banque du Canada (entre 1 % et 3 %).

Une hausse des taux d'intérêt était anticipée par les marchés depuis plusieurs années. Tous les incitatifs des gouvernements pour se sortir du marasme de la pandémie allaient tôt ou tard générer de l'inflation. Afin de juguler celle-ci, les banques centrales ont resserré les conditions de financement en haussant les taux directeurs.

Ce qui est frappant en 2022 à l'égard de ces hausses, c'est l'ampleur de celles-ci, surtout lorsqu'on regarde le point de départ et le fait que les effets de ces hausses sur l'inflation ne seront pas immédiates. L'économie moderne repose davantage sur les services que les biens de sorte qu'il pourrait prendre plus de temps pour contenir le niveau de l'inflation.

3. RETOUR (TEMPORAIRE?) DE L'INFLATION

Le niveau actuel de l'inflation n'a jamais été constaté au cours des 35 dernières années. Pour plusieurs personnes, cela demeurerait un concept relativement abstrait, car une inflation de 2 % a peu d'impact sur la consommation. Par contre, à un niveau de 6 à 8 %, ce n'est pas la même chose, surtout lorsque nos revenus n'augmentent pas au même rythme que les dépenses!

D'une part, 2022 est un dur retour à la réalité : l'inflation a un impact direct sur la consommation et sur le niveau des taux d'intérêt à court terme. Par ailleurs, un niveau d'inflation plus élevé pourrait se maintenir sur une période de quelques années. Ce n'est pas l'intention des banques centrales, mais les marges de manœuvre sont relativement restreintes.

Pour le RREEUL, il existe une certaine sensibilité à l'inflation. La rente du Régime est basée sur les meilleurs salaires et ceux-ci refléteront tôt ou tard la hausse de l'inflation. Pour les rentes de retraite, l'indexation annuelle est toutefois limitée aux premiers 2,3 % d'inflation pour les rentes du Volet antérieur. Par contre, il n'y a pas de limite sur l'inflation considérée pour l'indexation des rentes du Second volet.



REVUE DES PLACEMENTS

FAITS SAILLANTS 2022

1. Surpondération en placements alternatifs stratégiques
2. Politique d'investissement responsable et durable

Répartition stratégique des placements

	VA	SV
Actions	35 %	55 %
Obligations	25 %	10 %
Alternatifs	40 %	35 %

Aucun changement significatif n'a été apporté à la Politique de placement en 2022. Il fut toutefois convenu de procéder à une révision en profondeur en 2023, conformément au processus récurrent, prévu aux 3 à 5 ans.

1. SURPONDÉRATION EN PLACEMENTS ALTERNATIFS

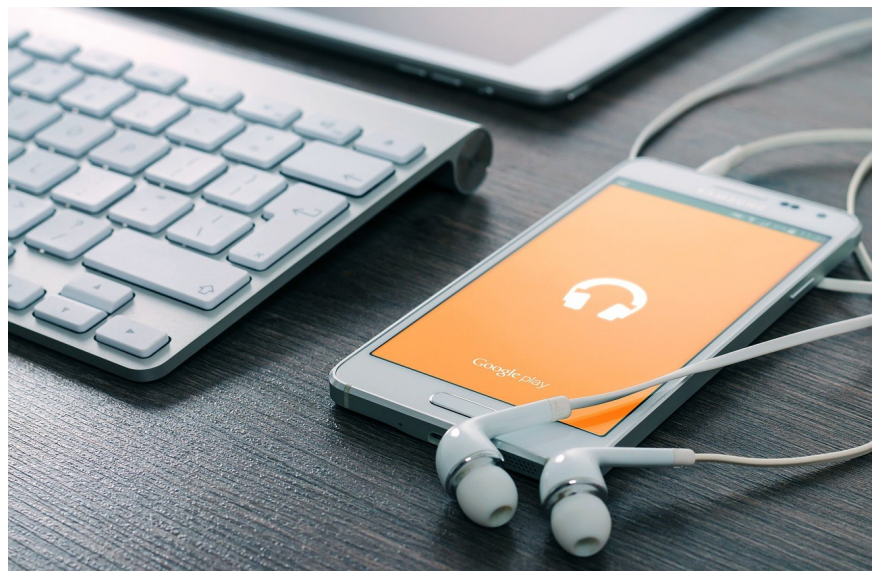
Dans la dernière décennie, ce fut plutôt une sous-pondération qui a été constatée : le RREEUL avait augmenté ses cibles en placements alternatifs (immobilier et infrastructures), mais les délais d'implantation découlant d'une saine diversification faisaient en sorte que la détention réelle était inférieure à la cible.

En 2022, les deux créneaux de placements alternatifs ont atteint une bonne maturité et toutes les autres classes d'actifs ont subi des dépréciations de valeurs. Résultat : au 31 décembre 2022, les deux volets du RREEUL se trouvent avec une surpondération par rapport aux cibles en placements alternatifs. Le tableau suivant montre la situation par volet :

	Volet antérieur		Second volet	
	Cible	Réel	Cible	Réel
Actions	35 %	31,9 %	35 %	52 %
Obligations	25 %	24,4 %	25 %	9,4 %
Placements alternatifs	40 %	43,8 %	40 %	38,6 %

Habituellement, la politique de rééquilibrage prévoit de vendre les actifs surpondérés pour acheter ceux se situant en sous-pondération. Cela fonctionne bien entre les actions et les obligations, mais pour les placements alternatifs, c'est une autre histoire. Plusieurs mandats sont des engagements formels sur un certain nombre d'années et ces actifs n'ont pas la même liquidité que les titres qui se transigent quotidiennement.

Des actions ont été prises pour réduire certaines positions plus liquides et pour réduire l'importance des engagements futurs. Il est aussi anticipé que les marchés des actions et des obligations récupéreront aussi d'eux-mêmes une portion des corrections de 2022.



REVUE DES PLACEMENTS / suite

2. POLITIQUE D'INVESTISSEMENT RESPONSABLE ET DURABLE

Dans le bulletin Retraite Plus du RREEUL de mars 2023, le Comité de retraite a présenté les faits saillants de la révision de la Politique d'investissement responsable et durable. Un groupe de travail formé de représentants des quatre régimes de retraite de l'Université a émis des recommandations à l'automne 2022 afin de bonifier cette politique.

Au mois d'avril 2023, une entente de service a été conclue avec SHARE, une organisation à but non lucratif qui offre des services d'investissement responsable. À travers un regroupement de régimes de retraite et de fondations universitaires, le RREEUL et les autres régimes de retraite de l'Université effectueront de l'engagement actionnarial auprès de certaines entreprises détenues dans le portefeuille afin de les inciter à améliorer leur empreinte carbone ou pour mieux gérer les risques liés aux changements climatiques.

Les régimes de retraite ont également établi des objectifs de réduction de l'empreinte carbone des portefeuilles d'actions. Les gestionnaires externes des portefeuilles seront sensibilisés à ces objectifs et les futures sélections de gestionnaires devront aussi tenir compte de ces contraintes. Au 31 décembre 2022, la situation de l'empreinte carbone est tout de même dans la bonne direction. Une réduction substantielle de celle-ci ayant été constatée depuis 2018 alors qu'aucun objectif n'était alors en place. Cette diminution s'explique en bonne partie par le remplacement de gestionnaires (dans le cadre normal des opérations du Bureau de la retraite). Les nouveaux gestionnaires, par leur style de gestion, ont tendance à sous-pondérer les secteurs qui contribuent davantage à l'empreinte carbone comme les services publics, l'énergie et les matériaux.

Pour mesurer l'empreinte carbone, le Bureau de la retraite utilise le WACI, soit l'intensité carbone pondérée. Il s'agit d'un indicateur utilisé par de nombreux acteurs du marché pour mesurer l'empreinte carbone. Il représente le ratio des émissions de gaz à effet de serre (GES) de chaque entreprise sur son chiffre d'affaires, multiplié par la pondération de cette entreprise dans le portefeuille de placement du régime¹.

Le tableau suivant illustre l'empreinte carbone du portefeuille d'actions du fonds commun de placement (FCP), comparé avec celui de l'indice de référence (si une gestion indiciaire de chaque créneau était utilisée) ainsi qu'avec l'indice compilé par MSCI qui exclut les compagnies de 23 pays développés qui ont l'intensité carbone la plus élevée ou qui ont les plus grandes réserves de carbone.

	WACI	Positionnement relatif
Portefeuille d'actions du FCP 2018	441,1	
Portefeuille d'actions du FCP 2022	91,9	FCP 2022 : 85 % de moins qu'en 2018
Portefeuille indiciel 2022	194,1	FCP 2022 : 53 % de moins qu'une gestion indiciaire
MSCI ACWI Low Carbon Leaders 2022	95,0	FCP 2022 : 3 % de moins que l'indice de tête

REVUE DES PLACEMENTS / suite

3. POLITIQUE D'INVESTISSEMENT RESPONSABLE ET DURABLE/ suite

Les objectifs quant à l'empreinte carbone du portefeuille d'actions intégrées dans la nouvelle Politique d'investissement responsable et durable visent trois aspects :

- 1- De réduire l'intensité carbone d'au moins 50 % d'ici 2030 par rapport à 2018 (serait atteint en 2022);
- 2- De maintenir l'intensité carbone à moins de 70 % de celle de l'indice de référence (serait atteint en 2022);
- 3- De viser à réduire l'intensité carbone à partir de 2022.

Comme mentionné précédemment, le niveau de l'indice est tributaire des gestionnaires du FCP, de leur style de gestion et des actions dans chacun des portefeuilles. Il n'est pas dit que l'indice ne pourrait pas augmenter de façon ponctuelle lorsque le bilan est compilé (chaque 31 décembre), mais le Bureau de la retraite veut s'assurer de maintenir l'atteinte de ces objectifs sur des périodes mobiles de quatre ans.





REVUE DE LA GOUVERNANCE

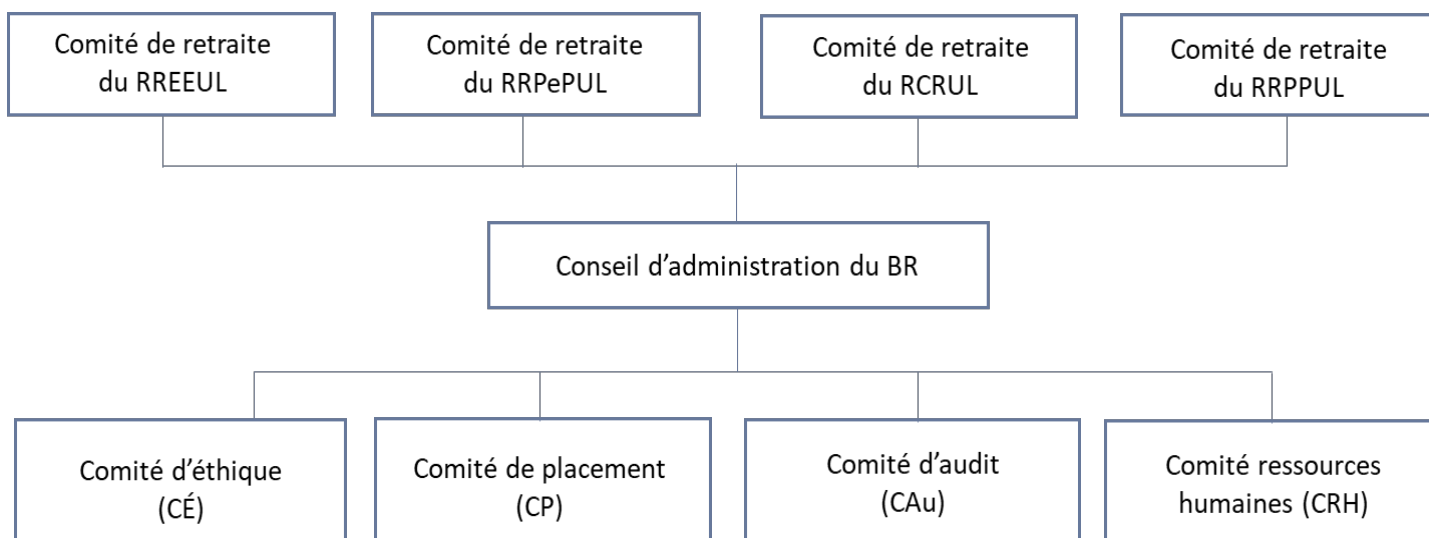
FAITS SAILLANTS 2022

1. Structure de gouvernance
2. Comité de retraite et ressources externes
3. Application de la Politique de financement

1. STRUCTURE DE GOUVERNANCE

Depuis avril 2020, le Bureau de la retraite est administré par un Conseil d'administration (CA) où les quatre régimes de retraite de l'Université Laval sont représentés. En 2022, le CA a constitué un Comité des ressources humaines et un groupe de travail relativement aux facteurs ESG (environnement, social et gouvernance) afin de réviser la Politique d'investissement responsable et durable.

Le CA est formé de huit membres, soit un représentant de chaque régime, un représentant de l'Université et trois membres externes.



Le tableau de la page suivante présente sommairement le mandat de chaque comité et sa composition au 31 décembre 2022. En vertu des délégations, les comités et le groupe de travail relèvent du Conseil d'administration.

REVUE DE LA GOUVERNANCE / suite

1. STRUCTURE DE GOUVERNANCE / suite

Conseil d'administration	<p>Le CA est responsable du suivi des opérations du Bureau de la retraite ainsi que de la fiducie globale qui regroupe les actifs des quatre régimes de retraite de l'Université Laval.</p>	<p>M. Nicolas Bouchard Martel Mme Carole Carbonneau M. Stéphane Chrétien M. François Girouard Mme Anne Gosselin M. André Grondines M. Boris Mayer-St-Onge M. Nicolas Saucier</p> <p>UL RREEUL RRPPUL Membre externe Membre externe Membre externe RRPePUL RCRUL</p>
Comité de placement	<p>La gestion de la Politique de placement du RREEUL a été déléguée au Bureau de la retraite, sous la supervision du Comité de placement.</p>	<p>M. François Girouard M. Gilles Horrobin M. Michel Lemieux M. Bruno Roy</p> <p>} Membres externes</p>
Comité d'audit	<p>Le principal mandat du Comité d'audit est de recommander aux régimes l'adoption des rapports financiers préparés par l'auditeur externe et d'effectuer un suivi, s'il y a lieu, concernant des améliorations qui devraient être apportées aux contrôles internes.</p>	<p>M. Jean DeBonville M. Gilles Dion M. André Grondines M. Jacques Lachance M. Michel Turcotte</p> <p>RCRUL RREEUL Membre externe RRPePUL RRPPUL</p>
Comité d'éthique	<p>Le mandat du Comité d'éthique est de doter l'administration et le personnel de balises éthiques et de règles de déontologie. Il veille aussi à sensibiliser sur l'importance de maintenir un comportement intègre et responsable.</p>	<p>Mme Marion Brivot M. Jean-François Larocque Mme Hélène Lee-Gosselin Mme Ana Marin</p> <p>} Membres externes</p>
Comité des ressources humaines	<p>Le mandat du CRH est d'analyser certains aspects en lien avec la gestion des ressources humaines du Bureau de la retraite et de faire ses recommandations au CA.</p>	<p>M. Nicolas Bouchard Martel M. Stéphane Chrétien Mme Anne Gosselin M. Boris Mayer-St-Onge</p> <p>} Membres du CA</p>
Groupe de travail ESG	<p>Le mandat du groupe de travail est d'émettre des recommandations pour la révision de la Politique d'investissement responsable et durable du Bureau de la retraite.</p>	<p>M. Louis Adam M. Nicolas Bouchard Martel Mme Carole Carbonneau M. Sébastien Chabot M. Daniel Coulombe M. François Girouard M. Jean Grégoire M. Martin Latulippe M. Yvan Pépin M. Nicolas Saucier</p> <p>RRPPUL RRPePUL RREEUL Bureau de la retraite RRPPUL CA du BR RCRUL Bureau de la retraite RREEUL RCRUL</p>

Dans cette structure, les membres du Comité de retraite qui représentent le RREEUL sont :

Conseil d'administration : Mme Carole Carbonneau
 Comité d'audit : M. Gilles Dion
 Groupe de travail ESG : Mme Carole Carbonneau et M. Yvan Pépin

REVUE DE LA GOUVERNANCE / suite

1. STRUCTURE DE GOUVERNANCE / suite

Au Comité de placement et au Comité d'éthique, aucun membre des comités de retraite représente les régimes, car ces comités ne sont constitués que de membres externes. Toutefois, les membres du CA peuvent assister aux rencontres du Comité de placement.

Au niveau de l'équipe interne du Bureau de la retraite, le CA a également effectué des travaux, accompagné par une firme spécialisée en structure organisationnelle. Divers scénarios ont été étudiés et le CA a convenu de retenir une nouvelle structure comportant trois directions, soit l'équipe Placements, l'équipe Comptabilité et contrôles et l'équipe Services aux participants et actuariat. Le directeur a été promu directeur général et le Bureau de la retraite a procédé à l'embauche d'une directrice pour l'équipe Services aux participants et actuariat. Les deux autres postes de directeur ont été comblés à l'interne. Ces trois directions sont appuyées par une équipe de soutien administratif.

L'annexe A.6 présente la nouvelle structure organisationnelle du Bureau de la retraite. Le CA est persuadé que ce nouvel agencement permettra d'optimiser les ressources dans la réalisation des différents mandats, de consolider la gestion des ressources humaines ainsi que de préparer une relève de direction.

2. COMITÉ DE RETRAITE ET RESSOURCES EXTERNES

COMITÉ DE RETRAITE

Conformément à la Loi sur les régimes complémentaires de retraite, le RREEUL est administré par un Comité de retraite qui agit à titre de fiduciaire. Le Comité de retraite doit mettre en place une Politique de placement pour investir la caisse et il doit administrer les prestations payables par le Régime. Plusieurs de ces responsabilités ont été déléguées au Bureau de la retraite, tel que présenté précédemment.

Selon le Règlement du Régime, le Comité de retraite doit être composé de huit membres. Au 31 décembre 2022, la composition du Comité est la suivante :

	Désigné par		Désigné par
Mme Carole Carbonneau	le SEUL	Mme Mélanie Alain Mme Francine Girard	les participantes et participants actifs
Mme Marie-Pierre Beaumont M. Nicolas Bouchard Martel M. Gilles Dion (membre externe)	l'Université Laval	M. Luc Brouillette Mme Suzanne Thivierge	les retraitées et retraités, bénéficiaires et personnes dont la rente est différée

M. Martin Latulippe agit à titre de secrétaire.

En 2022, le membre désigné par le SEUL a été remplacé. M. Yvan Pépin a occupé ce poste durant 14 années.

Les mandats des membres du Comité sont de trois ans. Les mandats venant à échéance en 2022 ont été renouvelés.

REVUE DE LA GOUVERNANCE / suite

2. COMITÉ DE RETRAITE ET RESSOURCES EXTERNES / suite

COMITÉ DE RETRAITE / suite

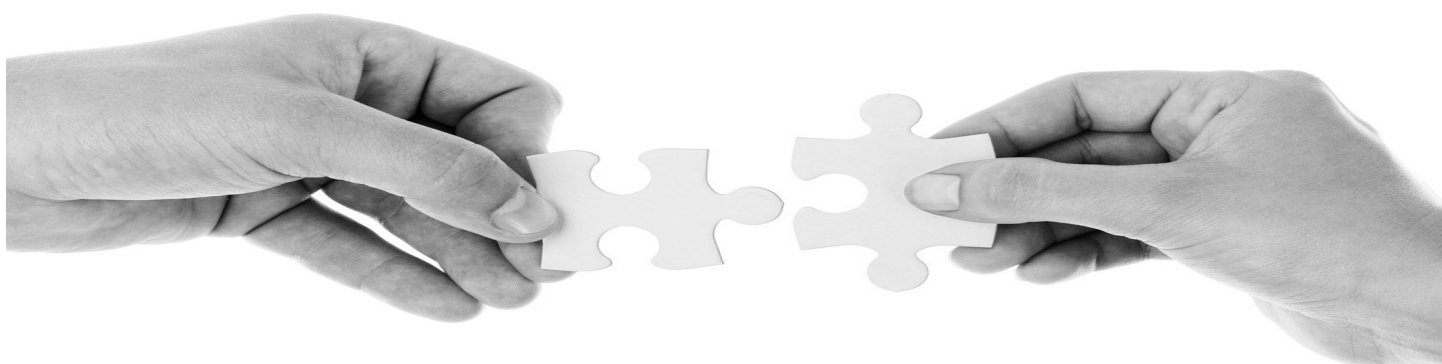
	Taux de participation ¹	
Comité de retraite	6 réunions	78 %
Conseil d'administration	7 réunions	100 %
Comité d'audit	3 réunions	66 %

¹ Pour les comités qui ne relèvent pas exclusivement du RREEUL, les taux de participation sont ceux des membres représentant le Régime de retraite.

RESSOURCES EXTERNES

Le Comité de retraite a sélectionné certains fournisseurs externes pour la réalisation de mandats spécifiques. Il n'y a pas eu de changement au niveau des fournisseurs en 2022. Le tableau suivant résume les principaux liens d'affaires du Comité de retraite.

Actuariat	M. René Roy, Lussier	Évaluation actuarielle Conseils stratégiques Analyse d'amendements
Service-conseil en placement	LifeWorks	Révision de la Politique de placement
Audit externe	Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L.	Audit du rapport financier annuel
Institution financière	RBC	Transactions courantes (cotisations et prestations)
Portail sécurisé <i>Mon dossier en ligne</i>	SFAP	Intranet Relevés annuels Communications personnalisées
Informatique	DTI de l'Université Laval	Hébergement des données



3. APPLICATION DE LA POLITIQUE DE FINANCEMENT

Depuis 2019, le Comité de retraite doit veiller à l'application de la Politique de financement adoptée par le SEUL et l'Université. Cette Politique a des implications dans la gestion de la Politique de placement et dans la production des évaluations actuarielles du Régime. Des évaluations sont maintenant produites annuellement s'il n'y a pas d'impact au niveau du financement.

Tel que mentionné précédemment, l'application de la Politique de financement permet d'assurer une stabilité des coûts, d'octroyer de l'indexation aux rentes du SV et de constituer des réserves et des marges. Le Comité de retraite a appliqué adéquatement en 2022 les dispositions de la Politique de financement.

La Politique de financement a aussi des répercussions dans le processus de révision de la Politique de placement. Le Comité de retraite a commencé au début de l'année 2023 le processus de révision de la Politique de placement. À tous les trois à cinq ans, il est important de valider l'allocation stratégique des placements pour tenir compte de l'évolution de la maturité du Régime et du contexte économique.

RAPPORT SUR LES PLAINTES ET PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Le Comité de retraite n'a reçu aucune plainte formelle de la part de participantes et participants du Régime en 2022. Une politique officielle à cet égard est en place depuis plusieurs années.

Depuis septembre 2022, le Comité de retraite doit établir de nouveaux contrôles en lien avec la protection des renseignements personnels. Le Directeur général du Bureau de la retraite, M. Martin Latulippe, a été désigné comme responsable de la protection des renseignements personnels. Un encadrement plus formel sera établi en 2023, mais le Comité de retraite et le Bureau de la retraite ont déjà depuis de nombreuses années des contrôles à cet égard.





REVUE DES SERVICES

FAITS SAILLANTS 2022

1. Près de 800 demandes traitées
2. Cotisations volontaires
3. Relevés fiscaux en ligne et date de versement des rentes

Le Comité de retraite a délégué au Bureau de la retraite le volet d'information et de calcul des prestations. C'est donc le Bureau de la retraite qui produit les relevés annuels, émet les différents communiqués sur le Régime et organise des séances de planification financière et de préparation à la retraite.

Le Bureau de la retraite est un centre d'expertise créé par les quatre régimes de retraite de l'Université Laval et dédié entièrement à l'administration de ces régimes.

1. PRÈS DE 800 DEMANDES TRAITÉES

Le nombre de demandes individuelles traitées par le Bureau de la retraite est relativement stable à près de 750 dossiers par année. L'importance relative des services reliés aux transferts et aux fins de participation avant la retraite a toutefois augmenté sensiblement en 2022.

Le tableau suivant présente la ventilation des demandes traitées en 2022 et au cours des deux années précédentes :

SERVICES OFFERTS PAR LE BUREAU DE LA RETRAITE	Ventilation des demandes traitées		
	2022 803 demandes	2021 764 demandes	2020 681 demandes
<i>... à l'égard de l'adhésion et du cumul de participation</i> : information sur les droits et les possibilités d'optimiser vos avoirs dans le régime par le biais de rachat, de transfert ou de participation volontaire;	35 %	32 %	34 %
<i>... à l'égard de la retraite</i> : service-conseil avant la prise de retraite afin d'expliquer les options offertes. Par exemple, des estimations de rente à différentes dates avant de déterminer celle-ci;	36 %	45 %	42 %
<i>... à l'égard d'une cessation, d'un décès ou d'une rétroactivité</i> : information générale relative aux autres prestations payables et aux demandes d'information.	29 %	23 %	24 %
AUTRES ACTIVITÉS	2022	2021	2020
Séminaires de préparation à la retraite (formule sommaire en Webinaire en 2020)	2	2	1
Colloque de planification financière	2	0	0
Bulletin Retraite Plus	5	2	1

2. COTISATIONS VOLONTAIRES

L'ensemble des participantes et participants du Régime, incluant les personnes qui reçoivent une rente, peuvent verser des cotisations volontaires au RREEUL. Il s'agit d'une alternative aux REER et aux FERR, mais à des frais nettement inférieurs (pour des placements équivalents).

En 2022, c'est plus de 55 000 \$ que des participantes et participants ont décidé de transférer dans le RREEUL.

3. RELEVÉS FISCAUX EN LIGNE ET DATE DE VERSEMENT DES RENTES

Pour une première fois, le Bureau de la retraite a permis aux retraités du Régime de pouvoir recevoir électroniquement leurs relevés fiscaux au lieu de les recevoir par la poste. Plus de 266 participantes et participants se sont prévalus de cette option. Les relevés fiscaux étaient disponibles dans **Mon dossier en ligne** du Bureau de la retraite.

Mon dossier en ligne est actuellement en révision. Plusieurs améliorations y seront apportées pour faciliter son accès sur tout type de plateforme. La sécurité y sera aussi renforcée, compte tenu de l'importance de bien protéger les renseignements personnels.

À l'égard de la date de versement de la rente, un changement important a été effectué en 2022. La rente mensuelle est désormais déposée le 1^{er} jour ouvrable du mois, au lieu de l'avant-dernière journée ouvrable du mois précédent. Cela permet, entre autres, d'éliminer la confusion liée au fait que la rente était payée d'avance, dans le mois précédant celui où elle est due, alors que les régimes publics procèdent de la manière inverse.



Annexes

A.1 Données financières

A.2 Statistiques démographiques

A.3 Ventilation des placements

A.4 Performance des catégories d'actifs

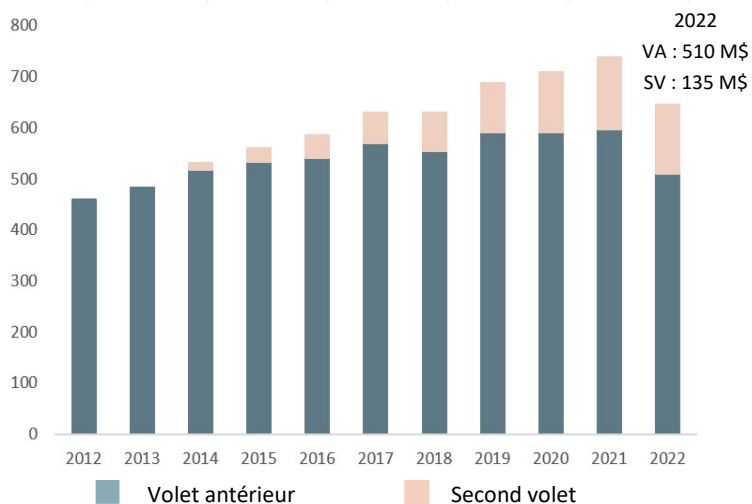
A.5 Rendements historiques de la Caisse

A.6 L'équipe du Bureau de la retraite

A.1 DONNÉES FINANCIÈRES

En raison des rendements négatifs dans les marchés boursiers et obligataires, l'actif net s'est déprécié de plus de 92 M\$ en 2022. Dans un contexte « normal » où les hypothèses de rendement se seraient réalisées, l'actif net du Régime aurait augmenté de près de 15 M\$.

Le graphique ci-dessous présente l'évolution de l'actif du RREEUL depuis le 31 décembre 2012, donc au cours des dix dernières années. Depuis 2014, le Régime est scindé en deux volets et on constate l'accroissement plus rapide du Second volet, car il reçoit la majorité des cotisations et verse peu de prestations.



L'année 2022 est l'une des rares où l'actif net n'est pas en croissance. Par le passé, il faut remonter à 2008 pour voir l'actif net diminuer au cours d'une année. Lorsqu'on observe les rendements des 10 ou 15 dernières années, des rendements excédentaires ont souvent été générés par rapport aux hypothèses actuarielles.

L'actif d'un régime de retraite évolue annuellement en fonction des éléments suivants : les cotisations, les prestations, les frais et les rendements sur les placements. Les prochaines sections donnent plus de détails sur ces quatre éléments.

COTISATIONS

Conformément à la Politique de financement et aux dispositions du Régime, les participantes et participants de l'Université financent à part égale la somme de : 1– la valeur des droits accumulés par les participantes et participants dans une année (ce que l'on appelle la cotisation d'exercice ou cotisation régulière) et des cotisations de stabilisation.

Voici tous les types de cotisations qui sont versées à la caisse de retraite, incluant celles qui sont sur une base volontaire.

Cotisations régulières	Cotisations versées par les participantes et participants et l'Université qui financent l'accumulation du service crédité de l'année en cours. En 2022, les cotisations régulières sont de 7,67 % du salaire avant le MGA et de 9,17 % sur l'excédent. L'Université verse pour sa part 10,43 % et 11,93 % respectivement. Par ailleurs, les participantes et participants financent également un montant de 2,76 % en cotisations de stabilisation de sorte qu'ils versent au total le même montant que l'Université.
Cotisations de stabilisation	Ces cotisations sont versées seulement par les participantes et participants et elles sont déposées directement dans le Fonds de stabilisation. Ce fonds servira à rembourser, s'il y a lieu, un déficit dans le Second volet et il servira aussi à octroyer de l'indexation ponctuelle pour les rentes provenant de ce volet.
Cotisations volontaires	Il s'agit principalement de sommes provenant de REER. L'avantage est de profiter des frais de gestion du Régime et de la diversification de la Politique de placement.
Cotisations de rachat	Toute période de service non crédité peut faire l'objet d'un rachat. Il peut s'agir d'une période de congé sans traitement ou d'une période non reconnue lors d'un transfert d'un employeur précédent.
Transferts d'autres régimes de retraite	Une période de service reconnue dans un ancien régime de retraite peut être transférée au RREEUL en vue d'y faire créditer une rente de valeur équivalente à la somme transférée.

A.1 DONNÉES FINANCIÈRES / suite

COTISATIONS / suite

Cotisations versées en 2022 (en milliers de dollars)

	Par les participantes et participants		Par l'Employeur		Total 2022	Total 2021
	Volet antérieur	Second volet	Volet antérieur	Second volet		
Régulières et participation volontaire	179	5 004	177	6 643	12 003	12 101
De stabilisation	s.o.	1 691	s.o.	s.o.	1 691	1 644
Rachats de participation	34	20	s.o.	s.o.	54	s.o.
Volontaires	55	s.o.	s.o.	s.o.	55	101
Transferts provenant d'autres régimes	391	777	s.o.	s.o.	1 168	987
D'équilibre / Reliquats	s.o.	s.o.	1 063	0	1 063	1 125
	8,0 M\$		8,0 M\$		16,0 M\$	16,0 M\$

PRESTATIONS

Les prestations versées par le RREEUL sont constituées essentiellement des rentes de retraite, mais également des prestations forfaitaires payables lors d'une cessation de participation, d'un décès ou d'un partage de droits.

Prestations versées en 2022 (en milliers de dollars)

	Volet antérieur	Second volet	Total 2022	Total 2021
Rentes de retraite	36 533	2 194	38 727	37 191
Remboursements	172	113	285	353
Transferts vers d'autres régimes	2 288	1 388	3 676	1 033
Autres transferts	767	897	1 664	799
	39,8 M\$	4,6 M\$	44,4 M\$	39,4 M\$

A.1 DONNÉES FINANCIÈRES / suite

FRAIS

Pour les frais reliés aux placements, une portion de ceux-ci ne sont pas apparents en cours d'année. Il s'agit de la majeure partie des frais liés aux placements alternatifs. Les conditions contractuelles de ces placements font en sorte que les frais ne sont pas facturés, mais plutôt directement imputés aux fonds sous gestion. Également, une portion des honoraires est constituée de bonis de performance, lorsque le rendement dudit fonds atteint un certain niveau. Le tableau suivant vise à présenter l'ensemble des frais imputés aux deux volets du RREEUL. Ces frais sont exprimés en pourcentage de l'actif moyen.

Frais de gestion en 2022 (en milliers de \$)

	Volet antérieur	Second volet	Total 2022	Total 2021
Frais reliés aux placements - facturés	1 782	697	2 478	2 473
Frais reliés aux placements - déduits	2 574	703	3 457	6 500
Frais reliés à l'administration	301	279	580	544
	4,6 M\$	1,7 M\$	6,3 M\$	1,30 M\$
Exprimés en % de l'actif moyen de l'année	0,84 %	1,22 %	0,92 %	1,69 %

Dans les faits, le rendement brut devrait être lui aussi majoré de l'équivalent des frais non apparents.

Avec une Politique de placement différente, chaque volet assume ses frais reliés aux placements. En pourcentage de l'actif, ceux applicables au Second volet sont plus élevés, car la pondération en actions et en placements alternatifs est plus élevée.

REVENUS DE PLACEMENT

Les revenus de placement comprennent les revenus traditionnels (intérêts, dividendes, ristournes, etc.), mais également l'appréciation de la valeur marchande du placement. Pour déterminer cette appréciation, on suppose la vente des produits financiers. En 2022, une grande majorité des placements de la caisse ont subi une dépréciation de leur valeur par rapport à celle du début de l'année. C'est pourquoi les revenus de placements sont négatifs en 2022.

Revenus de placement en 2022 (en milliers de \$)

	Volet antérieur	Second volet	Total 2022	Total 2021
Revenus de placement	-44 900 M\$	-12 900 M\$	-57 800 M\$	53 933 M\$

ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET PAR VOLET EN 2022 (en millions de \$)

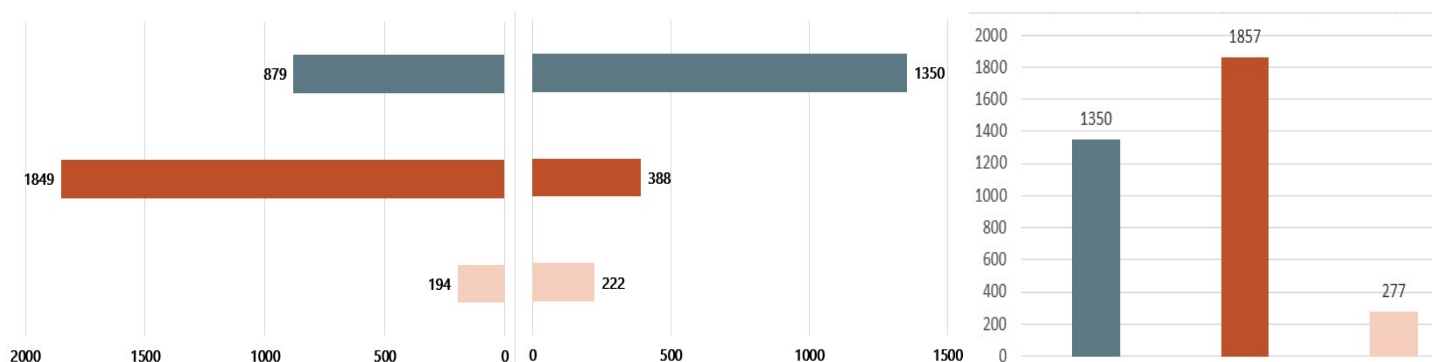
En fonction des différents éléments présentés dans cette section, l'actif net de chaque volet et du Régime a évolué de la manière suivante en 2022 :

	Volet antérieur	Second volet	Total 2022	Total 2021
Actif au 31 décembre 2021	596,9 M\$	140,5 M\$	737,4 M\$	710,0 M\$
+ Cotisations	2,1	14,2	16,3	16,0
+ Revenus de placement	-44,9	-12,9	57,8	53,9
- Prestations	-39,8	-4,6	-44,4	-39,4
- Frais	-4,7	-1,7	-6,4	-3,0
Actif au 31 décembre 2022	509,6 M\$	135,5 M\$	645,1 M\$	737,5 M\$

A.2 STATISTIQUES DÉMOGRAPHIQUES

Tout comme la revue de la situation financière, les statistiques démographiques du RREEUL sont présentées par volet. Le degré de maturité du Volet antérieur est beaucoup plus important que celui du Second volet car, depuis 2016, les nouvelles adhésions ne sont comptabilisées que dans le Second volet.

RÉPARTITION DES PARTICIPANTS PAR VOLET SELON LEUR STATUT

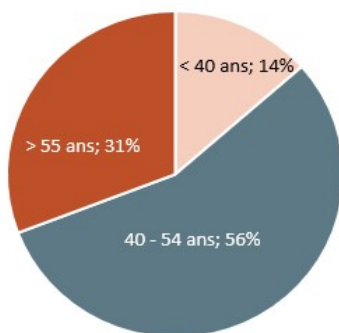


Dans le graphique ci-dessus, une participante ou un participant peut être comptabilisé dans les deux volets s'il a des droits dans chacun de ceux-ci. Par contre, le graphique de droite illustre la composition démographique globale du RREEUL. Au 31 décembre 2022, le RREEUL a un ratio de près de **0,7** personne active pour une personne non active (retraitées, retraités, bénéficiaires et rentes différées), alors que ce ratio est de **0,5** pour le Volet antérieur et de **2,63** pour le Second volet.

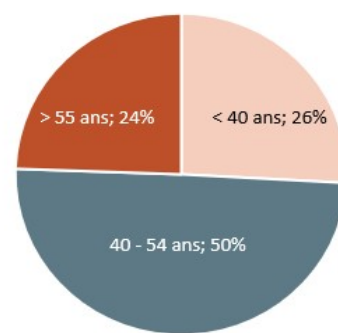
- Actifs, invalides et retraites ajournées
- Retraités et bénéficiaires
- Rentes différées/Reliquats

RÉPARTITION DES PARTICIPANTS ACTIFS SELON L'ÂGE

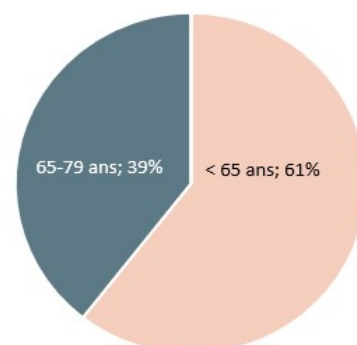
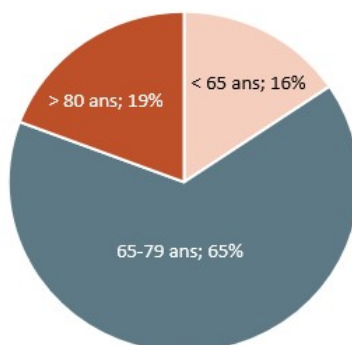
VOLET ANTÉRIEUR



SECOND VOLET



RÉPARTITION DES RETRAITÉS ET BÉNÉFICIAIRES SELON L'ÂGE



A.2 STATISTIQUES DÉMOGRAPHIQUES / suite

INFORMATION SUR CHAQUE CATÉGORIE DE PARTICIPANTES ET PARTICIPANTS

	Volet antérieur	Second volet	Faits saillants
1. Participantes et participants actifs et invalides			
Nombre	868	1 337	Les statistiques sont très différentes entre les deux volets, car le Volet antérieur est fermé (aucune adhésion depuis 2014).
Salaire moyen	60 841 \$	58 861 \$	
Âge moyen	49,3 ans	46,4 ans	
Service crédité moyen	15,5 années	11,2 années	
Service crédité moyen du volet	6,9 années	6,7 années	
2. Retraites ajournées			
Nombre	11	13	On constate que plusieurs personnes demeurent en poste après 65 ans.
Salaire moyen	55 877 \$	54 035 \$	
Âge moyen	66,1 ans	66,3 ans	
Service crédité moyen	18,4 années	16,3 années	
Service crédité moyen du volet	10,8 années	7,2 années	
3. Retraitées et retraités			
Nombre	1 689	384	L'âge moyen à la retraite est de 61,4 ans pour les retraitées et retraités de 2022.
Âge moyen	72,5 ans	64,2 ans	
Rente annuelle moyenne	22 923 \$	29 488 \$	
Rente annuelle moyenne du volet	21 463 \$	6 539 \$	
4. Bénéficiaires, conjointes et conjoints			
Nombre	160	4	Très peu de bénéficiaires et de conjointes et conjoints survivants dans le Second volet.
Âge moyen (conjointes seulement)	79,1 ans	71,2 ans	
Rente annuelle moyenne	10 253 \$	11 806 \$	
Rente annuelle moyenne du volet	10 194 \$	2 911 \$	
5. Rentes différées			
Nombre	194	222	
Âge moyen	46,2 ans	44,0 ans	
Ratio participantes et participants actifs (1 et 2) / non actifs (3 à 5)			
<i>Ce ratio est un indicateur du niveau de maturité des volets du RREEUL</i>	0,43	2,21	On pourrait qualifier le Volet antérieur de régime très mature et le Second volet de jeune régime.

Définitions : Retraite ajournée : personne de 65 ans et plus qui cotise au régime de retraite.

Rente différée : personne ayant cessé de cotiser au RREEUL, mais qui a laissé ses droits dans le Régime.

MOUVEMENT DANS LE RÉGIME DE RETRAITE

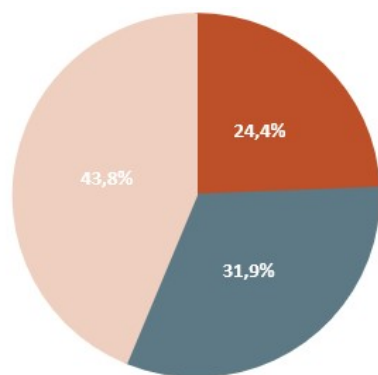
	En 2022		Moyenne 5 ans (2018-2022)	
	Nombre	Âge moyen	Nombre	Âge moyen
Adhésions	139	40,2	84	38,4
Retraites	58	61,5	55	61,4
Décès	60	83,2	54	82,5
Remboursements / Transferts	50	40,9	25	40,1

A.3 VENTILATION DES PLACEMENTS

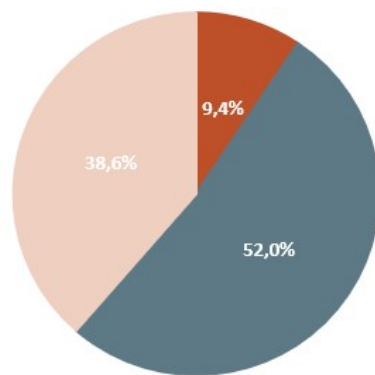
Le tableau suivant indique les fonds et les gestionnaires dans lesquels les deux volets du RREEUL sont investis.

	VOLET ANTÉRIEUR		SECOND VOLET		GESTIONNAIRE
	en millions \$	en % de l'actif	en millions \$	en % de l'actif	
TITRES D'EMPRUNT		24,4 %		9,4 %	
Obligations provinciales à long terme	85,8	16,9 %	10,8	7,9 %	Gestion d'actifs Manuvie
Obligations univers	27,5	5,4 %	0,0	0,0 %	Gestion d'actifs Manuvie
Marché monétaire	10,4	2,0 %	2,0	1,5 %	Gestion d'actifs Manuvie
TITRES DE PARTICIPATION		31,9 %		52,0 %	
Actions canadiennes	32,7	6,4 %	14,3	10,5 %	Jarislowsky Fraser
Actions mondiales grande capitalisation	89,0	17,5 %	41,5	30,4 %	¹
Actions mondiales petite capitalisation	13,5	2,7 %	5,0	3,7 %	Fisher Investments
Actions de pays émergents	26,6	5,2 %	10,2	7,5 %	RBC Global Asset Management
PLACEMENTS ALTERNATIFS		43,8 %		38,6 %	
Fonds d'immobilier	116,2	22,9 %	24,5	17,9 %	²
Fonds d'infrastructures	106,2	20,9 %	28,2	20,7 %	³
	507,8		136,5		

VOLET ANTÉRIEUR



SECOND VOLET



■ Titres d'emprunt
 ■ Titres de participation
 ■ Placements alternatifs

Notes

- Certains types de placement sont regroupés (voir les renvois 1 à 3) dans des fonds afin que tous les régimes de retraite ou volets aient les mêmes répartitions entre les gestionnaires.
- Le montant total de l'actif de chaque volet indiqué ci-dessus est légèrement différent des montants indiqués précédemment dans le rapport parce qu'il s'agit ici de la valeur de placements, alors qu'ailleurs c'est l'actif total de chaque volet qui est présenté.

Description des fonds communs*

Actions mondiales à grande capitalisation : Walter Scott 33 %; RBC 32 %; Baillie Gifford 35 %.

Immobilier : Morgan Stanley 53 %; TD Greystone 17 %; CBRE 19 %; Ipsos Facto 3 %; Presima 3 %; Bentall GreenOak 5 %.

Infrastructures : GIP 22 %; IFM 34 %; Brookfield 33 %; EQT 7 %; CBRE 3 %.

Placements privés : 18 placements répartis auprès de 10 gestionnaires (actif moyen de 13 M\$/fonds à l'échelle du BR).

A.4 PERFORMANCE DES CATÉGORIES D'ACTIFS

Les tableaux suivants présentent le rendement des catégories d'actifs et des indices au 31 décembre 2022, par volet.

	VOLET ANTÉRIEUR	INDICES	VALEUR AJOUTÉE ¹
Obligations canadiennes	-16,9 %	-16,2 %	-0,7 %
Actions canadiennes	-11,0 %	-6,5 %	-4,4 %
Actions mondiales - grande capitalisation	-15,3 %	-12,2 %	-3,1 %
Actions mondiales - petite capitalisation	-30,7 %	-13,2 %	-17,5 %
Actions de marchés émergents	-7,9 %	-14,3 %	6,4 %
Immobilier	7,4 %	6,3 %	1,0 %
Infrastructures	13,5 %	9,0 %	4,5 %
Total ²	-8,1 %	-8,0 %	-0,1 %
Total indiciel au point pivot		-7,7 %	
Effet de la politique de rééquilibrage		-0,3 %	

	SECOND VOLET	INDICES	VALEUR AJOUTÉE ¹
Obligations canadiennes	-27,0 %	-27,1 %	0,1 %
Actions canadiennes	-11,0 %	-6,5 %	-4,4 %
Actions mondiales - grande capitalisation	-15,3 %	-12,2 %	-3,1 %
Actions mondiales - petite capitalisation	-30,7 %	-13,2 %	-17,5 %
Actions de marchés émergents	-7,9 %	-14,3 %	6,3 %
Immobilier	7,4 %	6,3 %	1,0 %
Infrastructures	13,5 %	9,0 %	4,5 %
Total ²	-9,7 %	-9,1 %	-0,6 %
Total indiciel au point pivot		-9,5 %	
Effet de la politique de rééquilibrage		0,5 %	

FAITS SAILLANTS DE 2022

- > **S&P 500 : - 18 % en 2022.**
- > **Énergie +66 %, autres secteurs de la Bourse en territoire négatif.**
- > **Année plus difficile pour les gestionnaires croissance, petite capitalisation, technologie (Wasatch, Baillie Gifford).**
- > **Il faut rappeler qu'en actions, ce sont des mandats à gestion active; l'écart annuel avec un indice de référence peut être important.**
- > **Résilience des secteurs alternatifs.**

¹ La valeur ajoutée correspond au rendement de la classe d'actif moins le rendement de l'indice.

² Explications des performances totales (exemple avec le VA) :

-8,1 % : performance réalisée par le VA en 2022;

-8,0 % : performance qui aurait été réalisée en investissant seulement dans les indices de référence, mais selon l'allocation réelle;

-7,7 % : performance qui aurait été réalisée en investissant dans les indices de référence et selon les pourcentages cibles.

Ainsi, le VA a généré une valeur ajoutée de -0,1 % considérant la valeur ajoutée globale des gestionnaires. Le fait d'effectuer un rééquilibrage, selon les cibles, a quant à lui réduit la performance en 2022 de -0,3 %.

A.5 RENDEMENTS HISTORIQUES DE LA CAISSE

Le tableau suivant indique la performance brute des volets du RREEUL. Le Second volet a été instauré au 1^{er} janvier 2014. Depuis 2019, la répartition stratégique des placements de chaque volet tient compte de leur maturité très différente.

Volet antérieur				Second volet			
2022	-8,1 %	2 ans	-0,7 %	2022	-9,7 %	2 ans	-0,5 %
2021	7,4 %	3 ans	1,7 %	2021	9,6 %	3 ans	2,4 %
2020	6,7 %	4 ans	5,0 %	2020	8,3 %	4 ans	5,7 %
2019	15,5 %	5 ans	4,3 %	2019	16,5 %	5 ans	4,8 %
2018	1,60 %	10 ans	7,6 %	2018	1,1 %		
2017	12,5 %			2017	12,2 %		
2016	9,6 %			2016	9,1 %		
2015	9,0 %			2015	10,7 %		
2014	14,4 %			2014	14,4 %		
2013	9,1 %						
<hr/>				<hr/>			
Rendement espéré 2023 +		6,8 %		Rendement espéré 2023 +		7,45 %	
(avant la marge de sécurité)				(avant la marge de sécurité)			
<hr/>				<hr/>			
Rendement espéré 2023 +		5,58 % ¹		Rendement espéré 2023 +		6,70 % ¹	
(net de la marge de sécurité)				(net de la marge de sécurité)			
<hr/>				<hr/>			

¹ En supposant la même marge de sécurité que l'an passé.

Les données en orange représentent les années ou les périodes où l'objectif de rendement a été atteint ou surpassé.



DIRECTEUR GÉNÉRAL

Martin Latulippe

COMPTABILITÉ ET CONTRÔLES



Joel Joncas
Directeur de service – comptabilité



Audrey Thibodeau
Coordonnatrice senior



Manex Ruban
Coordonnateur



Fabian Florez
Analyste



Chantale Couture
Technicienne en régimes de retraite et comptabilité



Félix-Antoine Larochelle
Technicien comptable (temporaire)

PLACEMENTS



Sébastien Chabot
Directeur de service – placements



Hugo Robert
Gestionnaire placement



Louis-Thomas Hudon
Analyste



Hugo-Alexandre Paradis
Analyste

SERVICE AUX PARTICIPANTS



Isabelle Moreau
Directrice de service – service aux participants



Sylvie Bourdages
Conseillère



Jean-François Laverdière
Conseiller



Yves Parent
Conseiller



Isabelle Blouin
Technicienne en régimes de retraite



Karine Fournier
Technicienne en régimes de retraite



Pierre-Alain Gélinas
Technicien en régimes de retraite



Cindy Lafontaine
Technicienne en régimes de retraite

SOUTIEN ADMINISTRATIF



Diane Bernier
Coordonnatrice aux opérations



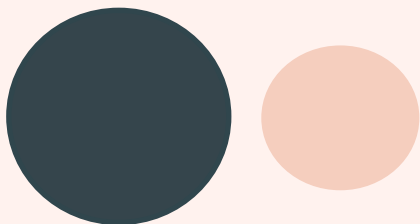
Solange Chabot
Adjointe aux opérations



Wanesa Sitthy
Adjointe aux opérations



Caroline Doyon
Secrétaire-réceptionniste



RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS ET EMPLOYÉES DE L'UNIVERSITÉ LAVAL

Pavillon Maurice-Pollack
2305, rue de l'Université, bureau 3121
Québec (Québec) G1V 0A6

bretraite@bretraite.ulaval.ca
bretraite.ulaval.ca/rreeul

Conception et rédaction

